

LE SOUVENIR

Notre civilisation et notre culture accordent une grande importance au souvenir des défunts, généralement rassemblés au sein du cimetière. Même en cas de crémation, ce besoin d'une trace et d'un lieu du souvenir demeure important pour la famille et les proches.

Remise de l'urne

Si la famille le souhaite, après le temps de la crémation, l'urne contenant les cendres du défunt peut lui être remise immédiatement. Cependant, pour prendre le temps de la réflexion sur le lieu le plus adapté au dépôt définitif de l'urne, celle-ci peut être conservée au crématorium pendant une période qui ne peut toutefois excéder une année.

Destination des cendres

De nombreux choix de destination de l'urne du défunt sont possibles et tous permettent à la famille et aux proches de disposer d'un lieu de souvenir, même en cas de dispersion. Dans un cimetière ou un site cinéraire et sur autorisation du maire, l'urne peut en effet être inhumée dans une sépulture, déposée dans une case de columbarium ou encore scellée sur un monument funéraire. Dans les mêmes conditions, les cendres peuvent être également dispersées dans l'un des espaces aménagés à cet effet.

Enfin, les cendres peuvent également être dispersées en pleine nature, à l'exception des voies publiques, après déclarations à la mairie du lieu de naissance du défunt.



CENTRE FUNÉRAIRE MUNICIPAL

7, rue du Souvenir Français

57100 Thionville

Tél. 03 82 53 51 28

Fax 03 82 53 68 84

Numéro d'habilitation : 02-57-63



THIONville

Centre Funéraire Municipal



ACCUEIL DES FAMILLES

du lundi au vendredi de 8h à 19h45

OUVERTURE DES SALONS

tous les jours y compris les dimanches et jours fériés
de 8h30 à 19h45

LE CENTRE FUNÉRAIRE DE THIONVILLE, UN LIEU ADAPTÉ ET SEREIN



Dans un environnement calme, le centre funéraire offre aux familles un cadre propice au recueillement et à l'apaisement.

LES INSTALLATIONS

Deux salles de cérémonies (80 et 30 places assises), ouvertes et adaptées à toutes les pratiques religieuses et à tous les courants de pensée laïques.

Elles disposent

- d'une sonorisation pour les allocutions, prières et auditions musicales,
- d'un dispositif de visualisation de la mise à la flamme.



Sept salons climatisés qui permettent d'exposer le corps du défunt. Les familles peuvent ainsi s'y recueillir jusqu'au moment de l'inhumation, de la crémation ou du transport vers une autre commune.

D'un patio-jardin à l'arrière du bâtiment permettant aux familles qui le souhaitent de passer un temps calme, en silence ou en échangeant leurs souvenirs en mémoire du défunt.



Trois Jardins du Souvenir (espace de dispersion des cendres), dont le Jardin des Fleurs, dernier espace aménagé à cet effet réalisé au sein du cimetière Saint-François.



Le crématorium de Thionville est respectueux de la réglementation européenne en matière d'écologie et de rejets atmosphériques. En effet, un système de traitement et de filtration des fumées est opérationnel depuis le début de l'année 2015.

LE CHOIX DE LA CRÉMATION

La crémation est un mode de sépulture choisi dans le respect des volontés du défunt.

Elle peut être prévue par écrit, par testament ou plus simplement en exprimant ce souhait à ses proches.

DES PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

La famille peut, si elle le souhaite, organiser une cérémonie personnalisée avec des musiques, des textes ou des poèmes qu'elle aura choisis, en faire un moment unique à l'image de la vie, des volontés du défunt et de ses sentiments. Les professionnels du crématorium mettent ainsi l'une des salles de cérémonie et ses équipements, à la disposition de l'opérateur funéraire mandaté par la famille.

L'HOMMAGE ET LE RECUEILLEMENT

La cérémonie d'adieu débute par l'accueil de la famille et de ses proches, se poursuit par l'hommage rendu au défunt et se termine par la séparation et le temps de mémoire. Elle se déroule dans un climat favorable au recueillement, à l'expression des sentiments des proches pour le défunt. La cérémonie et tous les rites qui peuvent s'y rattacher, la solidarité et la participation des proches permettent à la famille de commencer son deuil, dans de meilleures conditions. Après toute cérémonie, une salle spécifique permet aux membres de la famille et aux proches qui le désirent, d'assister en toute intimité à l'entrée du cercueil pour la crémation.

